

Paris, le 15 juin 2020

Communiqué de presse

Les cafés et restaurants rouvrent partout en France, les professionnels satisfaits mais inquiets

Alors qu'aujourd'hui 15 juin l'ensemble des cafés et restaurants peuvent enfin rouvrir partout sur le territoire français (à l'exception de la Guyane et de Mayotte), le GNI salue l'accélération de la procédure de déconfinement et appelle le gouvernement à mettre en œuvre la reconstruction annoncée par le Président

Pour Didier Chenet, Président du GNI, « **cette annonce répond à une demande forte exprimée par les professionnels et relayée encore ce weekend par le GNI au plus haut sommet de l'État.**

*Mais cette réouverture est extrêmement compliquée. **Les hôtels, cafés et restaurants traversent une crise d'une ampleur inédite. Ceux déjà ouverts connaissent une activité très fortement dégradée du fait de l'application du protocole sanitaire.***

Il serait une erreur que nos professionnels ne soient pas accompagnés à cette occasion.

Alors que le Chef de l'État veut « reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire » et que les débats vont commencer à l'Assemblée Nationale autour de la 3^{ème} Loi de finance rectificative, le GNI demande que le protocole sanitaire soit allégé dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants et que des mesures soient adoptées afin de réduire le cout du travail et régler le sujet des loyers.

*Je demande d'abord au gouvernement de répondre à la promesse du Président de la République de baisser le « point mort » de nos entreprises et pour cela de **réduire le cout du travail** à l'occasion de la réouverture des établissements.*

Nos professionnels ne peuvent pas reprendre du jour au lendemain le paiement de salaires et de charges sociales qui représentent 40% de notre chiffre d'affaires habituel. Il faut que les exonérations de charges se poursuivent le temps du redémarrage.

*D'autre part, **il faut trouver une solution pour régler enfin et définitivement un autre poste de dépense sur lequel nos professionnels n'ont reçu aucune aide, celui des loyers.*** »

Selon une enquête menée par le GNI et à laquelle 2 000 de ses membres ont répondu, seulement 6% d'entre eux ont bénéficié d'une remise de tout ou partie de leurs loyers durant les 3 mois de fermeture de leurs établissements.

Le GNI porte ainsi avec plusieurs députés investis dans notre secteur **un projet d'amendement visant**

- **à inciter les bailleurs à abandonner 2 mois de loyers dont un serait compensé par un crédit d'impôts de telle sorte que sur les 3 mois de fermeture, un mois reste à la charge du locataire, un mois est pris en charge par le bailleur et un mois par l'État,**
- à contraindre les bailleurs a bénéficié d'un tel dispositif fiscal en prolongeant d'un an le délai d'inopposabilité des clauses résolutoires des contrats de baux à défaut de telles remises de loyers de leur part.

Le GNI demande aussi au gouvernement de continuer le « déconfinement » sur ce rythme accéléré, à l'image du secteur scolaire, exprimant 3 urgences.

« L'urgence de lever la distanciation sociale dans nos hôtels, cafés et restaurants afin de permettre à nos établissements d'accueillir suffisamment de clients pour pouvoir cesser de travailler à pertes.

L'urgence d'autoriser à nouveau la consommation debout, notamment au comptoir, dans nos établissements et pour nos traiteurs organisateurs de réceptions.

L'urgence de permettre à nos discothèques d'ouvrir et d'accueillir une clientèle qui ne veut plus attendre.

Il faut répondre à ces 3 urgences afin de permettre enfin à nos professionnels de commencer à gagner l'argent nécessaire pour faire face au mur de dettes auquel ils sont confrontés.

« Une de nos enquêtes, à fin mai, faisait état d'un taux de 17% d'entreprises ayant abandonné tout espoir de réouverture malgré les aides annoncées. J'ai la conviction aujourd'hui que si la prochaine loi de finance rectificative est adoptée en l'état, ce nombre ira grandissant, sans compter le lot de faillites et de licenciements qui s'en suivront.

Afin de se donner les moyens « d'accélérer la reprise », comme le souhaite le Président de la République, il est indispensable de revoir les règles sanitaires et de prendre des mesures fortes de soutien au redémarrage de nos entreprises. J'en appelle à l'union nationale autour de nos professionnels » conclu Didier Chenet.

GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.

Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement par arrêté ministériel publié au Journal officiel le 28 décembre 2017.

CONTACT PRESSE

GNI - Groupement National des Indépendants

Franck TROUET – f.trouet@gni-hcr.fr / 06 73 86 66 65